



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 29 avril 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Paussac et Saint Vivien sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 23 avril 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	54	Jean-Pierre Prigul – Martine Pistarino – Thierry Décima – Françoise Bourgoïn – Christèle Durieux – Pascal Devars – Patrick Gérard-Saigne – Monique Boineau-Serrano – Jean-Bruno Déroulède – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Frédéric Beauvier – Luc Chapuzet – Laëtitia Masclet – Hervé Toussaint – Fabrice Jaubert – Gérard Gobert – Michel Séjourné – Jean-Jacques Desprès – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Le Mercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Laurent Christine – Dominique Caillou – Cécily Bergier – Uriel Gadessaud – Danièle Delpy – Stéphane Durousseau – Franck Blanchardie – Philippe Chotard – Karine Incardona – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier -Thierry Bacus – Priça Mortier – Florent Simon – Julie Bordet – Guillaume Durand – Joëlle SaintMartin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Pierre-Albert Benedetti
Suppléants présents	3	Gilles Clauzeau pour la commune de La Chapelle Grésignac Frédéric Queyret pour la commune de St André de Double Thierry Charenton pour la commune de Jean-Claude Arnaud
Titulaires absents	6	Allain Tricoire – Philippe Bogaert – Pierre Guigné – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand – Mélanie Célérier
Procurations	3	Allain Tricoire à Jean-Pierre Prigul Denis Ferrand à Floren Simon Mélanie Célérier à Julie Bordet

DELIBERATION N° 2026/58 : (Code Nomenclature /522)

DATE : 29 AVRIL 2026

RAPPORTEUR : Didier Bazinet

OBJET : Création des commissions communautaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 avril 2026,

Le conseil communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Il est proposé de créer les commissions thématiques suivantes :

- Aménagement, urbanisme, habitat et la coopération intercommunale
- Finances et perspectives budgétaires
- Enfance, scolaire, péri et extrascolaire
- Développement économique
- Administration générale et ressources humaines
- Animation touristique, activités de pleine nature et sports
- Transition énergétique développement durable et mobilité
- Jeunesse, insertion, culture et action interculturelle
- Action sociale et CIAS
- Voirie intercommunale
- Communication, actions intercommunales de santé
- Patrimoine intercommunal et SPANC

Il est proposé que chaque conseiller communautaire puisse siéger dans deux commissions. Le Président de la Communauté de Communes peut de droit, assister à tous les travaux des commissions.

Certaines commissions pourront être ouvertes aux conseillers municipaux non-conseillers communautaires mais ayant une délégation dans leur commune liée à la compétence (maximum 1 conseiller municipal de chaque commune par commission).

Pour les communes disposant d'un suppléant, celui-ci pourra siéger dans les commissions.

AR Prefecture

024-200040400-20260429-2026_58-DE
Reçu le 07/05/2026

2026/58 du 29 avril 2026 - CCPR

Il est proposé au conseil communautaire :

- De créer les commissions thématiques listées ci-dessus et de proposer que chaque délégué communautaire puisse siéger dans deux commissions au plus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité les dispositions ci-dessus

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 60

Votes contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance du 29 avril 2026
Christophe Rossard



Publié le : 11/05/2026

**Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois**
Didier Bazinet

Signé électroniquement le 06/05/2026 à 18:08
par Didier BAZINET



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 06/05/2026 18:09:31